

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 décembre 2024  
Secrétaire de séance : Pierre BAHOU

Étaient présents 39 titulaires, 17 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Bernard AURISSET à André BERNOS, Christine CABON à Jean-Claude COSTE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à Jean LABORDE, Michel CONTOU-CARRERE à Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE à Henri BELLEGARDE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Marthe CLOT à Bruno JUNGALAS, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Stéphane LARTIGUE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Bernard UTHURRY, Dominique QUEHEILLE à Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT,

Absents : Marie-Pierre CASTAINGS, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Jean-Paul PORTESSSENY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE,

#### RAPPORT N° 241220-01-DEV

**MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN ET BATIMENT SUR LA COMMUNE D'ARETTE  
RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE CARGX**

P. CASABONNE explique que depuis le 23 octobre 2023, la Communauté de Communes de Communes du Haut-Béarn donne en location un terrain et des bâtiments à la Société CARGX que celle-ci utilise pour développer son projet de transport par aéronef sans moteur et effectuer des essais de vols.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition de terrain et de bâtiments a été signée le 23/10/2023 entre les deux parties pour une durée de 5 ans.

Or, par courrier en date du 1<sup>er</sup> novembre, la société CARGX informe la Communauté de communes que son client le sollicite pour la construction d'un système de grande dimension, sur un lieu très éloigné d'Arette.

Cette nouvelle localisation, entraîne pour la société, des problèmes de logistique impossible à supporter (technique et financier).

Aussi, la société CARGX, sollicite la Communauté de Communes afin de pouvoir résilier la convention par anticipation, sachant que les exigences de leur client nécessitent que la période de préavis soit inférieure à celle fixée dans la convention (préavis de 6 mois - Cf : article 12 de la convention). La convention prendrait fin février 2025.

Au regard de la jeunesse de cette entreprise, après discussions en Bureau Communautaire, il est proposé d'accepter cette résiliation anticipée.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la résiliation anticipée de la convention de mise à disposition d'un terrain et bâtiment, conclue le 23 octobre 2023, avec l'entreprise CARGX en date du 28 février 2025 et ce sans indemnité de part et d'autre,
- **AUTORISE** le Président à mettre fin à la convention de manière anticipée et à engager les démarches administratives nécessaires
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé PB*

*Signé BU*

Pierre BAHOUM

Bernard UTHURRY